

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



11^{ème} Rallye National CIEUX-MONTS DE BLOND

30-31 MARS 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 Janvier 2024

Ouverture des engagements : 30 Janvier 2024

Clôture des engagements : 18 Mars 2024

Distribution du carnet d'itinéraire : à la Salle des Fêtes rue du 19 Mars 1962 à Oradour S/Glance

Dimanche 24 Mars 2024 de 10h à 15h

à la Salle des Carderies Allée des Carderies à Oradour S/Glance

Samedi 30 Mars 2024 de 8h à 15h

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 Mars 2024 de 10h à 18h

Samedi 30 Mars 2024 de 8h à 18h

Vérifications administratives le : Samedi 30 Mars 2024 de 12h45 à 17h45

Lieu : Salle des Carderies Allée des Carderies à Oradour S/Glance

Vérifications techniques le : Samedi 30 Mars 2024 de 13h à 18h

Lieu : Parking du Gymnase Communal à Oradour S/Glance

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 30 Mars de 13h15 à 18h30

Lieu : Parking U Express 60, rue de la Lande à Oradour S/Glance

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 30 Mars 2024 à 16h

Lieu : Salle Henri Cathalifaud à Oradour S/Glance

Briefing obligatoire de la Direction de Course : Samedi 30 Mars 2024 à 17h.

Lieu : Salle Henri Cathalifaud à Oradour S/Glance

Briefing des équipages au complet des voitures d'encadrement : Samedi 30 Mars à 17h30

Lieu : Salle Henri Cathalifaud à Oradour S/Glance

Briefing des Pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives.

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 30 Mars 2024 à 19h

Publication des heures et ordre de départ le : Samedi 30 Mars 2024 à 19h

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application Sportity. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

Afin de s'assurer qu'au moins, l'un des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives.

Le Rallye VHC précédera le Rallye Moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

Départ de la 1^{ère} VHC : Dimanche 31 Mars à 8h

Départ de la 1^{ère} Moderne 15 mn après la dernière VHC.

Arrivée de la 1^{ère} VHC au Parc Fermé à partir de 16h45.

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Manat 55, Avenue du 10 Juin 1944 à Oradour sur Glane

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du Rallye : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix sur le Podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 30 et 31 Mars 2024 en qualité d'organisateur administratif le « **11^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 28.11.2023 sous le numéro 3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 47 en date du 03.01.2024

Comité d'Organisation

Président : Jean BRASSEUR

Membres : Josée Brasseur, Nicole Delavie, Jean François Dupré, Didier Gros, Yves Morand, Chloé Morichon, Laurent Peyraud, Fabrice Ploncard, Bruno Robert, Michel Thouvenin, Benoit Thouvenin.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Josée Brasseur Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Permanence du Rallye : PC Salle H CATHALIFAUD 8, rue St Maur des Fossés à Oradour sur Glane pendant la durée du Rallye.

Téléphone : 06.79.01.15.84

Organisateur technique

Nom : ASA Terre de St Junien

Adresse : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques Courmontagne	Licence n°11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine Condemine	Licence n°56617
	Gérard Texier	Licence n°18160
Directeur de Course d'Epreuve	Guy Troncal	Licence n°1056
Directeurs de Course Adjoint PC	Françoise Bouchon	Licence n°17644
	Jean Luc Page	Licence n°47273

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	José Perrot	Licence n°6570
	Jean Pierre Raymond	Licence n°12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Elisabeth Perrot	Licence n°6567
	Yves Escloupe	Licence n°76046
	Christian ISNARD	Licence n°210777
Commissaire Technique responsable	Jean Luc Phelipeau	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Didier Genries	Licence n°228242
	Jacky Fiorese	Licence n°29296
	Aurélien Pinho	Licence n°259271
	En attente de réponse	Licence n°
Médecin chef	Jean François Cueille	
Chargés des relations avec les concurrents	Daniel Bluteau	Licence n°2974
	Jean Yves Brisset	Licence n°3244
Chargé des relations avec la presse	Laurent Clavault	Licence n°239250
Chronométrateurs	Corinne Dufau	Licence n°36719
	Alain Sylvain	Licence n°234828
	Benoit Chevessier	Licence n°308406
	Pierre Baulouet	Licence n°326624
	Sylvie Sage	Licence n°119114
Classement Chrono Live	Sylvain Bergeron	Licence n°50286
Speaker	Gérard Coeffe	Licence n°20530

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le « 11^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2024 »
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail l'accusé de réception d'engagement.

L'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

<http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 11^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 Mars 2024 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du « 11^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » et du « 9^{ème} Rallye VHC Cieux Monts de Blond » Le nombre total des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 440 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, mail, sms)

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête

3.3.2 L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Les Lacs-Montrol-Sénard » pénalités non comprises.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant l'épreuve à Oradour sur Glane, selon les plans fournis à compter du 23 Mars 2024 (consultables sur le site du Rallye [http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/.](http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/))

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

L'additif sera distribué et émargé aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le « 11^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond » représente un parcours de 205.65 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.1 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 Les Lacs-Montrol-Sénard 14.8 km
- ES 2-4-6 Blond-Vaulry 19.9 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Lors de la Distribution du Carnet d'Itinéraire deux numéros d'identification seront fournis.

Ils seront à coller :

- Sur le coin supérieur D du pare-brise
- Et sur la lunette AR

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 31 Mars sur le Podium d'arrivée.

Les primes ne seront attribuées que pour les classes (*voir fin du règlement)

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime à la Classe				
1 et 2 partants	220			
3 à 5 partants	300			
6 à 8 partants	330	160		
9 à 15 partants	330	160	80	
Plus de 16 partants	330	160	80	50

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants supérieur à 100 « Moderne »

Si le nombre de partants est inférieur à 100, les primes seront au prorata du nombre de partants
(Ex : 92 partants, 92% de la prime)

Si le nombre de partants est inférieur à 60, il n'y aura pas de remise de primes.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2025 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch

- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).

- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.